

Le Centre local de développement (CLD) de Québec est un organisme dont la mission est de mobiliser et de concerter, sur les territoires de la ville de Québec et de Wendake, les personnes et les collectivités qui renforcent l'entrepreneuriat et contribuent à un développement local durable, rentable et équitable tant socialement qu'économiquement.

Si vous avez un projet d'entreprise qui correspond au plan d'action du CLD de Québec, nous pouvons vous aider. Voici certaines grandes étapes pour mener à bien votre projet d'entreprise.

I. La connaissance de soi

Vous êtes la matière première de votre entreprise. Il est important dès le départ d'établir vos forces et vos faiblesses en tant qu'entrepreneur. Pour ce faire, il existe des tests d'évaluation du profil entrepreneurial. Vous pouvez visiter les sites suivants :

- > <http://www.entrepreneurship.qc.ca> (Cliquez sur « Jeu questionnaire sur l'entrepreneurship »)
Lien direct : http://questionnaire.cfib-fcei.ca/scripts/mrwebpl.dll?project=ca02_0410
- > <http://www.bdc.ca> (Cliquez sur « Français », « Outils d'affaires » et « Auto évaluation de l'entrepreneur »)
Lien direct : http://www.bdc.ca/fr/business_tools/entrepreneurial_self-Assessment/Entrepreneurial_self_assessment.htm

La plupart des Carrefours jeunesse-emploi du Québec (CJE) offrent aux jeunes de 16 à 35 ans des services d'aide à l'entrepreneuriat et des tests d'évaluation du profil entrepreneurial. Pour joindre le CJE le plus près de chez-vous, consultez le site suivant :

- > <http://www.cjereseau.org> (Cliquez sur « Les Carrefours jeunesse-emploi du Québec »)
Lien direct : http://www.cjereseau.org/fr/cje_ouTrouver.asp

Il existe aussi un programme de formation et d'accompagnement en prédémarrage offert par le Fonds d'emprunt économique communautaire afin de vous aider à clarifier vos qualités entrepreneuriales et votre projet.

- > Fonds d'emprunt économique communautaire
Téléphone : (418) 525.0139
<http://www.fonds-emprunt.qc.ca/>

2. Votre produit et le marché

Il est primordial de bien définir votre produit et le potentiel de votre projet. Vous pouvez le faire en consultant diverses statistiques et publications de votre secteur d'activité ou des statistiques de sites généraux de données démographiques. Voici quelques sites intéressants :

- > <http://www.stat.gouv.qc.ca>
- > <http://www.statcan.ca> (Cliquez sur « Français »)

Pour bien définir votre marché, il faut cependant beaucoup plus que des statistiques. Pour obtenir des renseignements spécifiques sur votre secteur d'activité ou sur votre territoire, Ressources Entreprises est un organisme qui offre un support informationnel. Il propose pour vos recherches : des banques de données en ligne, des monographies, des publications gouvernementales, des répertoires, des périodiques et journaux spécialisés que vous pouvez consulter sur place.

- > Ressources entreprises
Téléphone : (418) 649.4636
<http://www.ressourcesentreprises.org>.

Vous devez également bien connaître votre concurrence directe et indirecte. Vous pouvez effectuer un sondage sur le terrain afin d'identifier les besoins du milieu. Voici un site qui vous aidera à élaborer votre étude de marché :

- > <http://www.sade.rcsec.org> (Cliquez sur « Français » et « Étude de marché »)
Lien direct : <http://sade.rcsec.org/gol/bsa/site.nsf/fr/su07180.html>

Vous pouvez aussi avoir recours aux étudiants en marketing des universités et des cégeps pour réaliser votre étude de marché. Pour trouver un organisme scolaire, visitez le site :

- > <http://www.mels.gouv.qc.ca> « Recherche d'un organisme scolaire »

3. Votre plan d'affaires

Vous devez réaliser votre plan d'affaires en planifiant et en écrivant votre projet. Le plan d'affaires est un outil essentiel pour bien planifier toutes les étapes de votre projet, pour vous servir d'aide-mémoire lorsque votre projet sera démarré et pour vous permettre de négocier et d'obtenir du financement ou des appuis. Vous pouvez trouver un guide de rédaction de plan d'affaires aux adresses suivantes :

- > <http://www.clddequebec.qc.ca> (Cliquez sur « Centre de documentation »)
- > <http://www.rcsec.org> (Cliquez sur « Plan d'affaires interactif »)
- > <http://www.bdc.ca> (Cliquez sur « Outils d'affaires »)

4. Démarches légales à réaliser

Sur le Portail des entreprises du gouvernement du Québec, <http://www.entreprises.gouv.qc.ca>, il est possible, via l'outil « Mon dossier », d'identifier rapidement les formalités à respecter dans vos démarches. Les formulaires à compléter y sont aussi disponibles.

a) Forme juridique d'entreprise

Pour vous expliquer les différentes formes juridiques d'entreprises, nous vous invitons à consulter le document accessible sur le site du Barreau du Québec à l'adresse suivante :

> <http://www.fondationdubarreau.qc.ca> cliquez sur « Publications », sur le document en format PDF « Vos droits, vos affaires » et sur « La forme juridique de votre entreprise »

Selon que vous songiez à incorporer ou à immatriculer votre entreprise, voici les adresses utiles :

Pour une incorporation
ou une immatriculation :

Le Registraire des entreprises

Direction des entreprises

800, place d'Youville, rez-de-chaussée

Québec (Québec) G1R 4Y5

Tél. : (418) 643.3625

<http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca>

Cliquez sur « Démarrer votre entreprise »
et « Immatriculer »

Pour une immatriculation

Revenu Québec

200, rue Dorchester

Québec (Québec) G1K 5Z1

Tél. : (418) 659-6299

3800, rue Marly

www.revenu.gouv.qc.ca

Cliquez sur « Entreprise », « Démarrage
d'entreprise », « Premières démarches »
et « Immatriculation ».

Si vous songez à la formule coopérative, nous vous invitons à consulter les renseignements en ligne, via le portail gouvernemental du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à l'adresse suivante :

> <http://www.mdeie.gouv.qc.ca> (Cliquez sur « Entreprises » et « Coopératives »)

Lien direct : <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/page/web/portail/entreprises/nav/cooperatives.html>

De plus, la Coopérative de développement régional Québec-Appalaches travaille au démarrage de nouvelles coopératives et développe des services pour ses membres. Consultez leur site Internet : <http://www.cdrqa.coop> ou communiquez avec eux par téléphone : (418) 687.1354.

b) Fiscalité et impôt

Que vous soyez travailleur autonome ou que vous optiez pour une entreprise individuelle, vous pouvez déduire les dépenses qui ont été engagées pour gagner un revenu. Le ministère du Revenu du Québec et l'Agence des douanes et du revenu du Canada fournissent information et documentation à ce sujet. Ils offrent également des séminaires d'information fiscale à leur bureau situé au 165, rue de la Pointe-aux-Lièvres à Québec. Pour vous inscrire : (418) 649.4068 ou Visibilite-Outreach.QUE-QUE@ccra-adrc.gc.ca

Si votre entreprise est constituée en société, le ministère du Revenu du Québec vous attribuera un numéro d'entreprise relatif à l'impôt. Vous pouvez obtenir le formulaire par Internet à l'adresse suivante :

- > <http://www.entreprises.gouv.qc.ca>
(Cliquez sur « Vos obligations lors de... » et « La création d'une entreprise »)

c) Permis

Lorsque vous aurez choisi votre lieu d'affaires (en fonction de l'achalandage et des avantages offerts), vérifiez auprès de votre municipalité pour l'obtention de permis d'exploitation, de rénovation ou de construction, ainsi que les règlements de zonage. Pour avoir le droit d'exploiter un commerce dans une municipalité, il faut généralement obtenir un permis d'exploitation. À titre d'exemple, il y a des secteurs strictement résidentiels où il est interdit d'établir une entreprise commerciale.

Il est à noter que ces renseignements sont généraux. Vous devez vérifier si dans votre secteur d'activité, vous avez une licence ou un permis spécifique à obtenir. Voici une adresse Internet qui vous aidera dans votre démarche :

- > <http://www.infoentrepreneurs.org/> (Cliquez sur « Français », « Aide au démarrage d'une entreprise », « Réglementation » et « Québec »)
Lien direct : http://www.infoentrepreneurs.org/servlet/ContentServer?pagename=CBSC_QC/display&c=GuidelInfoGuide&cid=1099569601148&lang=fr

Sur le Portail des entreprises du gouvernement du Québec, <http://www.entreprises.gouv.qc.ca>, il est possible d'identifier rapidement les permis à obtenir en fonction de votre secteur d'activité. Les formulaires à compléter sont aussi disponibles. Utilisez l'outil « Mon dossier ».

De plus, certaines normes et réglementations en ce qui a trait à la protection contre les incendies, la sécurité publique, l'hygiène, l'environnement et la construction doivent être respectées. Communiquez avec le bureau régional de la Régie du bâtiment du Québec. Il est situé au 800, place d'Youville, 12^e étage, Québec, G1R 5S3 (418) 643.7150 <http://www.rbq.gouv.qc.ca>

d) Institution financière

Vous devez ouvrir un compte bancaire au nom de votre entreprise et distinct de vos affaires personnelles. Vérifiez les services offerts auprès de votre institution financière.

e) Assurances

Il est toujours conseillé, et parfois exigé par les bailleurs de fonds, d'être assuré.

f) Inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ

Si vous prévoyez que le total de 12 mois consécutifs de vos ventes taxables ne dépassera pas 30 000 \$, vous serez considéré comme un petit fournisseur. Dans ce cas, vous n'aurez pas à percevoir la TPS ni la TVQ. Vous n'êtes pas obligé de vous inscrire, mais vous pouvez le faire, c'est votre choix. Cependant, si le total de vos ventes taxables dépasse 30 000 \$, vous devrez alors percevoir la taxe. Vous êtes obligé de vous inscrire avant de dépasser le 30 000 \$. Information :

Ministère du Revenu du Québec
(418) 659.4692
<http://www.revenu.gouv.qc.ca>
Cliquez sur « Entreprise », « Taxes »
et « La TVQ et la TPS / TVH »

Agence du revenu du Canada
1.800.959.7775
<http://www.cra-arc.gc.ca>
Cliquez sur « Français » et sous la rubrique
Entreprise cliquez sur « TPS / TVH »

g) Employeur

Si vous êtes employeur, vous devez vous procurer un numéro d'entreprise auprès du ministère du Revenu du Québec soit par téléphone (418) 659.4692 ou en effectuant une demande via Internet :

> <http://www.revenu.gouv.qc.ca> (Cliquez sur « Inscription d'une nouvelle entreprise aux fichiers de Revenu Québec »)

Lien direct : http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/services/sgp_inscription/index.asp

et à l'Agence des douanes du revenu du Canada soit par téléphone 1.800.959.7775 ou par Internet :

> <http://www.cra-arc.gc.ca> (Cliquez sur « Français », « Inscription pour les comptes d'entreprise » et « Entreprises situées au Québec »)

Lien direct : <http://www.cra-arc.gc.ca/tax/business/topics/bn/quebec-f.html>

Vous devez aussi vous inscrire à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), 425, rue du Pont, Québec, G1K 7S6 (418) 266.4020 <http://www.csst.qc.ca>.

h) Tenue de livres

Vous devez tenir et conserver des registres de toutes vos transactions de revenus et dépenses en faisant votre tenue de livres; Les dépenses personnelles doivent en être exclues.

9. Pour d'autres renseignements

Ces étapes ne sont pas exhaustives. Il existe différentes façons de parfaire vos connaissances :

- > Un cours de lancement d'une entreprise ayant comme objectifs d'aider le futur entrepreneur à valider son projet, effectuer son analyse de marché, élaborer son plan d'affaires et acquérir des notions de gestion est offert à l'une des trois commissions scolaires du territoire :
 - > Capitale-Entrepreneur
3400, avenue Chauveau
Québec (Québec) G2C 1A1
Tél. : (418) 263.5141
<http://www.capitale-entrepreneur.qc.ca>
 - > Centre de formation professionnelle Fierbourg
337, 76^e Rue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 4R4
Tél. : (418) 622.7821
<http://www.fierbourg.com>
 - > Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau
920, rue Noël-Carter, C.P. 9214
Sainte-Foy (Québec) G1V 4B1
Tél. : (418) 652.2184
<http://www.cfpmb.com>
- > La lecture de livres sur le plan d'affaires et le démarrage d'entreprise. La Fondation de l'entrepreneurship en a plusieurs intéressants : <http://www.entrepreneurship.qc.ca>. Votre bibliothèque locale en a sûrement quelques-uns.
- > Une visite sur le Portail des entreprises du gouvernement du Québec accessible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.gouv.qc.ca>. Il contient une mine de renseignements pour l'entrepreneur en faisant des liens utiles avec les services gouvernementaux et bien d'autres sources d'information.
- > Une participation à une séance d'information du CLD de Québec.
Inscrivez-vous au **525.7771**. Visitez notre site Internet au : <http://www.clddequebec.qc.ca>.